



## Traité Kiddouchine

### Michna 9 - Chapitre 1

א, ט כל מצוה שאינה תלויה בארץ--נוהגת בארץ, ובחוצה  
לארץ. וכל מצוה שהיא תלויה בארץ--אינה נוהגת אלא בארץ,  
חוץ מן העורלה והכלאיים; ורבי אליעזר אומר, אף החדש.

Tout commandement qui dépendant de la terre ne peut être appliqué que dans le pays [d'Israël] ; tout commandement qui n'est pas dépendant de la terre est appliqué aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays à l'exception de 'Orla et Kilayim. Rabbi Eli'ézer dit : « A l'exception également du 'Hadaash (interdit de consommer de la nouvelle récolte avant d'avoir apporté le sacrifice du 'Omer le 16 Nissan) ».



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)